

La science vous passionne? Vous aimeriez avoir **un emploi à temps partiel**? *Scientifiques à l'école*, un organisme à but non lucratif, cherche des intervenantes et des intervenants pour donner des présentations aux jeunes de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année dans les écoles de la région d'Ottawa. INFO : [www.scientifiquesalecole.ca/carriere-benevolat.php](http://www.scientifiquesalecole.ca/carriere-benevolat.php).

Les *Productions Rivard* sont à la recherche d'idées pour une série d'émissions diffusées par TVA qui porteront sur les **francophones des régions de Toronto, du Niagara et d'Ottawa**. Si vous connaissez des gens, des lieux ou des événements qui méritent une attention particulière, contactez Mariette Kirouac à [mariette.kirouac@me.com](mailto:mariette.kirouac@me.com) avant le 23 novembre.

Le **Projet outre-mer 2012** a été une expérience inoubliable pour les personnes qui ont eu la chance d'y participer. Pour lire le témoignage de Mélanie Saumure-Massie (Togo) et de Philippe Leblanc (Haïti) visitez le [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) sous *Services/Autres services/Projets internationaux*.

Découvrez les **nouveautés de la littérature franco-canadienne** dans le tout dernier guide lecture *À vos livres* du Regroupement des éditeurs canadiens-français : <http://avoslivres.ca/les-guides-lecture/>. Plusieurs livres disponibles en format numérique.

Imagineaction offre des subventions de 500 \$ pour des **projets école-communauté** à réaliser avant le 30 juin 2013. Soumettez une demande d'ici le 30 novembre. INFO : [www.imagine-action.ca](http://www.imagine-action.ca).



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Numéro 654

Le 16 novembre 2012



## 1 000 \$ vous attendent : à vous de jouer!

En négociant une entente provinciale avec le MEO pour le renouvellement des conventions collectives de ses membres, l'AEFO a réussi à obtenir le maintien, pendant encore deux ans, du *Fonds de perfectionnement professionnel*. Si vous êtes membre du personnel enseignant régulier, vous avez accès à une somme allant jusqu'à 1 000 \$ pour une ou des activités de perfectionnement professionnel en lien avec votre emploi et réalisées d'ici

le 31 août 2014. Cette somme peut servir à suivre des cours, à participer à une conférence, un colloque ou toute autre activité de votre choix, en Ontario ou ailleurs.

Vous avez droit à ces 1 000 \$ même si vous venez tout juste de décrocher un poste comme enseignante ou enseignant régulier, et même si vous avez utilisé une première tranche de 1 000 \$ pendant la période 2008-2012.

Si vous n'avez pas encore atteint le maximum de la grille salariale, c'est une occasion en or d'obtenir des qualifications additionnelles, d'autant plus intéressante qu'en vertu de l'entente provinciale vous pourrez toucher des augmentations salariales liées à votre progression sur la grille, malgré le gel des salaires en vigueur.

ATTENTION! Les sommes seront versées jusqu'à épuisement des quelque 4 millions \$ qui restaient dans le Fonds à l'échéance des conventions collectives 2008-2012. Donc, premiers arrivés, premiers servis!

Le président,

  
Carol Jolin

## ERRATUM

Le mot du président dans le #653 de *l'En bref* attribuait à la malbouffe et au manque d'activité physique une augmentation des cas de diabète juvénile. Il aurait fallu parler plutôt de l'augmentation de cas de diabète de type 2 chez les jeunes. Le diabète juvénile est une maladie auto-immune qui détruit les cellules qui produisent l'insuline dans le pancréas et n'est nullement relié au style de vie. Veuillez excuser notre erreur.

### En savoir plus

Vous trouverez un guide de remboursement, une foire aux questions et les formulaires de demande dans la section réservée aux membres du [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) sous *Documents/Provincial/Fonds de perfectionnement professionnel*. **Veillez envoyer les formulaires à votre unité de l'AEFO.**

## Appuyez vos collègues suppléantes et suppléants!

Si vous êtes membre du personnel enseignant régulier, nous vous rappelons l'importance d'utiliser la pochette « *Pour vous qui me remplacez* » que vous avez reçue de l'AEFO pour réunir les renseignements utiles aux collègues qui vous remplacent lors de vos absences. La pochette comporte un aide-mémoire vous rappelant d'inclure des informations telles que :

- cahier des présences;
- routines de classe;
- noms de collègues-ressources;
- besoins spéciaux de certains élèves.

En utilisant la pochette, vous créez pour vos collègues suppléantes et suppléants un repère visuel qu'ils trouveront dans toutes les classes où ils auront à travailler. Merci de leur donner un coup de pouce!



# Loi de 2012 pour des écoles tolérantes

## Nouvelles dispositions pour contrer le harcèlement et l'intimidation à l'école

Le 5 juin 2012, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 13, Loi de 2012 pour des écoles tolérantes. Cette loi modifie la Loi sur l'éducation. Elle exige que tous les conseils scolaires prennent des mesures pour prévenir l'intimidation, établissent des conséquences plus sévères en cas d'intimidation et soutiennent les élèves qui veulent encourager la compréhension et le respect de toutes et tous.

La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012, et la mise en œuvre complète de l'ensemble des obligations qui en découlent doit être faite d'ici le 1<sup>er</sup> février 2013.

Voici ce que vous devez savoir au sujet de cette loi à titre de membre du personnel scolaire.

## Nouvelles définitions

### *Intimidation*

La loi définit maintenant l'intimidation (« bullying ») comme un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne :

- qui a pour but de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel, ou de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- qui se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

### *Cyberintimidation*

La loi définit plus précisément la cyberintimidation comme le recours à des moyens électroniques tels que :

- la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

## Obligations du personnel scolaire

La nouvelle loi ne contient pas de nouvelles exigences pour le personnel scolaire en ce qui touche l'obligation de rapporter des incidents d'intimidation par des élèves. Cette obligation existe depuis l'adoption de la *Loi de 2009 sur la sécurité de nos enfants à l'école*. Elle exige que tout membre du personnel scolaire qui est témoin d'un comportement inapproprié d'un élève fasse rapport par écrit à la direction dans un délai raisonnable, défini comme étant « absolument avant la fin du jour de classe ». À cette fin, la direction doit mettre à votre disposition le formulaire intitulé « Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles ».

Le personnel scolaire aura éventuellement à suivre une formation touchant les mesures pour contrer l'intimidation à l'école que les conseils scolaires devront obligatoirement offrir.

## Obligations de la direction d'école

La nouvelle loi impose plusieurs obligations additionnelles à la direction d'école :

- obligation d'enquêter sur tous les incidents dont on lui a fait rapport;
- obligation d'aviser les parents, tuteurs et tutrices des élèves qui ont subi un préjudice et ceux des élèves dont la direction croit qu'ils se sont livrés à une activité ayant causé le préjudice;
- **obligation de communiquer les résultats de son enquête aux membres du personnel scolaire qui lui ont rapporté un incident.**

## Obligations des conseils scolaires

La nouvelle loi définit des obligations pour les conseils scolaires :

- élaboration d'un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- appui aux élèves qui désirent mettre sur pied des activités ou des organisations qui favorisent un milieu d'apprentissage sécuritaire et inclusif, l'acceptation et le respect des autres ainsi que la création d'un climat scolaire positif. Cela peut inclure les organisations portant par exemple le nom « alliance gai-hétéro »;
- conduite de sondages sur le climat scolaire auprès des élèves, du personnel et des parents au moins tous les deux ans;
- soutien aux élèves par des professionnelles et professionnels formés dans ce domaine et activités de sensibilisation des parents;
- programmes de perfectionnement professionnel destinés au personnel scolaire.



## Position de l'AEFO

L'AEFO s'est prononcée publiquement en faveur des changements proposés par le gouvernement au moment où le projet de loi était à l'étude. L'AEFO a toutefois fait plusieurs recommandations touchant la mise en œuvre de la nouvelle loi, notamment :

- que les conseils scolaires offrent une formation pertinente au personnel scolaire pendant les heures de travail;
- qu'on développe et qu'on rende disponibles des ressources pédagogiques en français sur l'intimidation;
- qu'on embauche davantage de personnel spécialisé.

L'AEFO croit aussi que la supervision par le personnel enseignant d'activités ou d'organisations d'élèves visant à favoriser la tolérance et l'inclusivité doit être volontaire, comme pour toute autre activité parascolaire.

## Pour vous appuyer!

### Formation

Dans le cadre d'un partenariat de longue date avec l'AEFO, le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) offre deux ateliers d'une journée pour aider le personnel scolaire à prévenir l'intimidation et à soutenir un climat positif et inclusif à l'école :

- **Le Pouvoir de changer** – formation sur la prévention de l'intimidation à l'école;
- **Changer son monde** – formation sur l'équité et l'éducation inclusive qui soutient la création de milieux accueillants, et d'un climat respectueux envers la diversité;
- **C'est gratuit!** Il suffit de former un groupe et de communiquer avec le COPA : **416 466-7490** ou **copa@rogers.com**.

### Ressources

- **infocopa.com/ressources/** – plusieurs ressources pour prévenir l'intimidation et promouvoir l'éducation inclusive.

Dans le cadre de la *Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention* de l'Ontario, qui aura lieu du 18 au 24 novembre 2012, l'AEFO fait tirer 40 exemplaires du guide sur la prévention de l'intimidation **Établir des milieux scolaires sécuritaires**, développé par le COPA et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Pour participer, il suffit de vous inscrire avant le 1<sup>er</sup> décembre 2012, à partir du *Babillard* au **www.aefo.on.ca**.



# Quels sont mes droits?

**Je ne suis pas d'accord avec les modifications que ma directrice d'école a apportées aux commentaires que j'avais mis sur les bulletins de mes élèves. Suis-je quand même obligée de signer le bulletin?**

Selon la *Loi sur l'éducation*, c'est la direction d'école qui est responsable de communiquer le rendement des élèves à leurs parents. La responsabilité des enseignantes et des enseignants est de collaborer à cette activité. La politique du MÉO sur l'évaluation, *Faire croître le succès*, précise que la réussite de la mise en œuvre de la politique dépend du jugement professionnel des membres du personnel scolaire à tous les niveaux, de même que de leur habileté à travailler ensemble. Toujours selon la politique, on s'attend à ce que la direction d'école encourage le personnel enseignant à générer ses propres commentaires pour les bulletins.

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications apportées par votre direction, discutez-en avec elle pour arriver à une entente. En l'absence d'une entente, vous pouvez refuser de signer, mais si la direction vous ordonne de le faire, votre refus peut vous exposer à des mesures disciplinaires.

Dans de telles circonstances, l'AEFO vous conseille donc de signer. Par la suite, vous pouvez envisager une plainte auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour atteinte à la compétence professionnelle.

Notez que cette question ne relève pas des conventions collectives entre l'AEFO et les employeurs, et qu'elle ne peut donc pas faire l'objet d'un grief.

## On parle santé mentale

Tenu à Toronto les 25 et 26 octobre dernier, le **Sommet 2012 sur la santé mentale des enfants et des adolescents** a permis à plusieurs membres de l'AEFO d'approfondir leurs connaissances face à cet enjeu et de discuter de divers moyens d'intervenir à l'école et dans la communauté pour améliorer la santé mentale des jeunes.



Certains membres ont été délégués par leur employeur alors que d'autres ont utilisé les 1 000 \$ du Fonds de perfectionnement professionnel pour assister au Sommet. De g. à d. : Diane Coudé, unité 203-CPS, Lise Beaupré, unité 103-PAPSP, Louis Pelletier, unité 203-CPS, Anne-Marie Gravelle, Gisèle Girouard et Danielle Shank, unité 103-PAPSP, Claudine Laporte du bureau provincial de l'AEFO, Mélanie Lajeunesse, unité 103-PAPSP et Lise Gravel, unité Centre-Est catholique.

## CONCOURS CONCOURS

### Pour les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années

Pour participer au **concours À bien y penser** du magazine QUAD9, les élèves doivent rédiger, en salle de classe, une pensée du jour humoristique. Vous trouverez tous les renseignements, ainsi que les conseils de Martin Laporte, auteur des livres *Pensées du jour*, au [www.cforp.ca/quad9](http://www.cforp.ca/quad9). Beaux prix à gagner. **Date limite : 7 décembre 2012.**

### Pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années

Le magazine *Mon mag à moi* lance un **concours de création d'affiches**. Chaque élève est invité à créer, en salle de classe, une affiche pour faire découvrir ce qu'elle ou il préfère dans le magazine publié par le CFORP. INFO : [www.mmamoi.ca](http://www.mmamoi.ca). **Date limite : 14 décembre 2012.**

### De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année

Les élèves vont s'intéresser à une saine alimentation dans le cadre du **concours de recettes d'enfant de Saine alimentation Ontario**. De nombreux prix à gagner pour vos jeunes chefs, qui peuvent soumettre leurs recettes préférées dans trois catégories : petits déjeuners, dîners et collations. INFO : [www.eatrightontario.ca](http://www.eatrightontario.ca). **Date limite : 16 décembre 2012.**

### De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année

Le **Défi canadien en sciences** invite les élèves à concevoir une expérience à exécuter en apesanteur, qui pourrait être réalisée par l'astronote canadien Chris Hadfield lors d'une connexion vidéo en direct entre l'école gagnante et la station spatiale. INFO : [www.asc-csa.gc.ca](http://www.asc-csa.gc.ca). **Date limite : 31 décembre.**

## Votre opinion s.v.p.!

Que pensez-vous du site Web [www.ibou.ca](http://www.ibou.ca)? Le Centre canadien de leadership en évaluation (CLÉ), en collaboration avec le MÉO, invite le personnel enseignant de l'élémentaire et du secondaire à remplir un court sondage sur leur utilisation de ce moteur de recherche de ressources pédagogiques pour l'éducation en langue française. Le sondage sera en ligne jusqu'au 14 décembre au : [www.surveymonkey.com/s/ibou](http://www.surveymonkey.com/s/ibou). Le CLÉ s'engage à respecter le caractère confidentiel des données fournies. Des questions? Communiquez avec Brigitte Cyr à [bcyr@lecle.com](mailto:bcyr@lecle.com) ou au 613 747-7021, poste 1018.

## Faites rayonner l'Ontario français!

Ne manquez pas d'appuyer un collègue membre de l'AEFO lors de la demi-finale de l'émission *Un air de famille*, à la télé de Radio-Canada, **le 6 décembre à 20 h**. Vous pourrez voter pour la famille de **Brian St-Pierre**, enseignant à l'école secondaire catholique l'Escale de Rockland, après l'émission et jusqu'à midi le vendredi 7 décembre, à [airdefamille.radio-canada.ca](http://airdefamille.radio-canada.ca) ou encore au 1 900 870-6633 (1-900-930-3333 pour les appels du Québec) au coût de 50 cents par appel.



La famille St-Pierre avec son mentor sur le plateau de tournage d'*Un air de famille*. De g. à d. : Brian, son épouse Lucie, le chanteur Bruno Pelletier, et la fille de Brian, Mélina.



Association des enseignants et des enseignants franco-ontariens

1420, place Blair, pièce 801, Ottawa ON K1J 9L8  
Tél. : 613 244-2336, 1 800 267-4217  
Télec. : 613 563-7718, 1 888 609-7718  
Courriel : [aefo@aefo.on.ca](mailto:aefo@aefo.on.ca) Site Web : [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca)



L'En Bref est un bulletin bimensuel publié par l'AEFO.  
Tirage : 9 800 ISSN 0714-5578